

# COMMUNE DE BEAUPUY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU MARDI 24 AVRIL 2018  
À 21 heures EN MAIRIE DE BEAUPUY

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MAURICE GRENIER

**Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Messieurs Maurice GRENIER, Christian GALLAIS, Jean-Louis DATSIRA, Michel FEUGA, David LEXIN FLEUR, David MAMAN, Patrick PERIC,  
Mesdames Henriette DAVID, Annie COLIN, Christine BIANCHIN, Maryline CANNESANT, Céline MATRE, Marie-Madeleine MONFORT PERRIN, Patricia TERMOSIRIS.

**Absents sans procuration :**

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Freddy DUHAMEL à Monsieur Maurice GRENIER

**Secrétaire de séance :** Madame Maryline CANNESANT

**Ouverture de la séance :**

Monsieur Maurice GRENIER, Maire de la Commune de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Lecture et approbation du Compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

**1. Approbation du Compte Administratif 2017 :**

Sous la présidence de Madame David Henriette, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>	Excédent de clôture	<b>2 291 165.68 €</b>
<b>Investissement :</b>	Excédent de clôture :	<b>7 782.12 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Maurice GRENIER, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2017.

**2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter en réserves d'investissement la somme de 50 000.00 € et en report de fonctionnement la somme de 2 241 165.68 €.

**3. Approbation du Compte de gestion 2017 du receveur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**4. Participation des communes extérieures (fonctionnement des écoles)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir comme les années précédentes la participation = **750.00 €** par élève sera réclamée aux communes concernées après la rentrée scolaire

**5. Vote du taux d'imposition 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux à l'identique de 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 et 2017

Les taux d'imposition pour l'année 2018 retenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

- **taxe d'habitation : 7,60 %**
- **taxe sur le foncier bâti : 8,24 %**
- **taxe sur le foncier non bâti : 65,28 %**

**6. SDEGH – Délibération de principe pour petits travaux urgents**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres pour les petits travaux urgents

**7. Liquidation du SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des personnes âgées)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, à l'unanimité, la liquidation du SITPA.

**8. Approbation de la convention de portage d'EPFL**

La commune a demandé à l'EPFL du Grand Toulouse de bien vouloir procéder, pour le compte de la commune de Beaupuy, à l'acquisition du terrain situé lieu-dit Mates, cadastré section AA n°40, d'une superficie de 2 808 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, la convention de portage et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

**9. Adhésion de 2 Communautés de Commune au Syndicat du Bassin Hers Girou**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les adhésions au Syndicat Mixte Bassin Versant Hers Girou, de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

**10. Approbation du Budget Primitif 2018 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, le budget primitif communal pour l'exercice 2018 :

<b>Section de fonctionnement :</b>	Dépenses = Recettes	<b>2 924 544.00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	Dépenses = Recettes	<b>2 342 926.00 €</b>

**Questions diverses :**

Fin de séance : 22h40